

## Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique – Cycle 4

*Le document suivant regroupe l'ensemble des textes relatifs aux programmes d'histoire-géographie-enseignement moral et civique en classe de 3<sup>ème</sup> Prépa-pro en vigueur à la rentrée 2016.*

### Histoire et géographie

#### Cycle des approfondissements (cycle 4)

Au cycle 3, l'enseignement de l'histoire et de la géographie a permis aux élèves d'acquérir une première maîtrise des connaissances, des langages et des méthodes historiques et géographiques. En cycle 4, les compétences travaillées au cycle précédent sont approfondies : se repérer dans le temps, se repérer dans l'espace, raisonner, s'informer dans le monde du numérique, comprendre et analyser un document, pratiquer différents langages en histoire et en géographie, coopérer et mutualiser.

Au cours du cycle 4, les élèves comprennent progressivement comment les disciplines scientifiques que sont l'histoire et la géographie permettent de réfléchir avec précision aux temps et aux espaces des sociétés humaines et d'appréhender des phénomènes sociaux d'une grande diversité. Les thèmes d'enseignement programmés assurent que les élèves découvrent la complexité de l'évolution historique et de l'organisation géographique des groupes humains.

L'enseignement de l'histoire et de la géographie doit être envisagé dans la complémentarité entre les deux disciplines : les équipes de professeurs mettent en œuvre les questions programmées dans l'une et dans l'autre de manière équilibrée, **à parts égales**, en n'hésitant pas à souligner les apports de l'histoire à la géographie et réciproquement. Les enseignants déterminent le volume horaire qu'ils consacrent à chaque thème ou sous-thème en fonction des démarches pédagogiques qu'ils souhaitent mettre en œuvre. Les thèmes, outils et méthodes abordés offrent de nombreuses occasions de travailler avec d'autres disciplines, notamment les sciences de la vie et de la Terre, les mathématiques, le français ou encore les langues vivantes, qui ouvrent sur l'histoire des cultures étrangères ou régionales. Une attention particulière est portée aux liens à construire avec l'enseignement moral et civique, auquel l'enseignement de l'histoire et de la géographie au cycle 4 est étroitement lié, dans la perspective de la maîtrise par les élèves en fin de cycle des objectifs fixés par le domaine 3 du socle commun, « La formation de la personne et du citoyen ». Les équipes de professeurs d'histoire et de géographie puisent également dans les thématiques d'histoire des arts pour nourrir leur enseignement ; la connexion est réalisable à partir de toutes les entrées du programme d'histoire, mais aussi à partir de celles de géographie. Ce travail contribue à rendre les élèves sensibles au statut particulier de l'œuvre d'art. Liée au particulier comme à l'universel, la production artistique leur donne accès aux faits et, plus encore, aux cultures du passé ; cette découverte les aide à relier la production artistique passée à celle d'aujourd'hui. Pour rapprocher ce patrimoine culturel de leur propre culture, les élèves apprennent à identifier les formes, les matériaux et les expressions artistiques, et à les associer à des usages pour leur donner un sens. De nombreuses entrées thématiques et méthodologiques d'histoire et de géographie permettent également de contribuer à l'éducation aux médias et à l'information.

<b>Compétences travaillées</b> <i>(en italiques : les compétences déjà travaillées en cycle 3 et approfondies en cycle 4)</i>	<b>Domaines du socle</b>
<b>Se repérer dans le temps : construire des repères historiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Situer un fait dans une époque ou une période donnée.</i></li> <li>• <i>Ordonner des faits les uns par rapport aux autres.</i></li> <li>• Mettre en relation des faits d'une époque ou d'une période donnée.</li> <li>• Identifier des continuités et des ruptures chronologiques pour s'approprier la périodisation de l'histoire et pratiquer de conscients allers-retours au sein de la chronologie.</li> </ul>	1, 2, 5
<b>Se repérer dans l'espace : construire des repères géographiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Nommer et localiser les grands repères géographiques.</i></li> <li>• <i>Nommer, localiser et caractériser un lieu dans un espace géographique.</i></li> <li>• Nommer, localiser et caractériser des espaces plus complexes.</li> <li>• <i>Situer des lieux et des espaces les uns par rapport aux autres.</i></li> <li>• Utiliser des représentations analogiques et numériques des espaces à différentes échelles ainsi que différents modes de projection.</li> </ul>	1, 2, 5
<b>Raisonner, justifier une démarche et les choix effectués</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Poser des questions, se poser des questions à propos de situations historiques ou/et géographiques.</i></li> <li>• <i>Construire des hypothèses</i> d'interprétation de phénomènes historiques ou géographiques.</li> <li>• <i>Vérifier</i> des données et des sources.</li> <li>• <i>Justifier</i> une démarche, une interprétation.</li> </ul>	1,2
<b>S'informer dans le monde du numérique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Connaître différents systèmes d'information, les utiliser.</i></li> <li>• <i>Trouver, sélectionner et exploiter des informations.</i></li> <li>• Utiliser des moteurs de recherche, des dictionnaires et des encyclopédies en ligne, des sites et des réseaux de ressources documentaires, des manuels numériques, des systèmes d'information géographique.</li> <li>• Vérifier l'origine/la source des informations et leur pertinence.</li> <li>• Exercer son esprit critique sur les données numériques, en apprenant à les comparer à celles qu'on peut tirer de documents de divers types.</li> </ul>	1, 2, 3
<b>Analyser et comprendre un document</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre le sens général d'un document.</li> <li>• Identifier le document et son point de vue particulier.</li> <li>• <i>Extraire des informations pertinentes pour répondre à une question portant sur un document ou plusieurs documents</i>, les classer, les hiérarchiser.</li> <li>• Confronter un document à ce qu'on peut connaître par ailleurs du sujet étudié.</li> <li>• Utiliser ses connaissances pour expliciter, expliquer le document et exercer son esprit critique.</li> </ul>	1, 2
<b>Pratiquer différents langages en histoire et en géographie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Écrire pour construire sa pensée et son savoir, pour argumenter et écrire pour communiquer et échanger.</i></li> <li>• <i>S'exprimer à l'oral pour penser, communiquer et échanger.</i> Connaître les caractéristiques des récits historiques et des descriptions employées en histoire et en géographie, et en réaliser.</li> <li>• <i>Réaliser des productions graphiques</i> et cartographiques.</li> <li>• Réaliser une production audio-visuelle, un diaporama.</li> <li>• S'approprier et utiliser un lexique spécifique en contexte.</li> <li>• S'initier aux techniques d'argumentation.</li> </ul>	1, 2, 5
<b>Coopérer et mutualiser</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Organiser son travail dans le cadre d'un groupe pour élaborer une tâche commune et/ou une production collective et mettre à la disposition des autres ses compétences et ses connaissances.</i></li> <li>• Adapter son rythme de travail à celui du groupe.</li> <li>• Discuter, expliquer, confronter ses représentations, argumenter pour défendre ses choix.</li> <li>• Négocier une solution commune si une production collective est demandée.</li> <li>• <i>Apprendre à utiliser les outils numériques qui peuvent conduire à des réalisations collectives.</i></li> </ul>	2, 3

## Référentiel d'enseignement de l'histoire-géographie-enseignement moral et civique pour les élèves des classes de troisième qui bénéficient de dispositifs particuliers et qui se présentent à la série professionnelle du DNB.

Pour les élèves qui bénéficient de dispositifs particuliers, l'enseignement s'intègre à la cohérence d'ensemble des programmes du cycle 4 et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le professeur prend ainsi appui sur les acquis des années antérieures en termes de compétences travaillées et de méthodes. Le référentiel d'enseignement en histoire - géographie - enseignement moral et civique, fondé sur les programmes de cycle 4 de collège ([BOEN spécial du 26 novembre 2015](#)), propose un parcours de formation des élèves dans chacune des disciplines et explicite les objectifs d'apprentissage tout en laissant une large initiative au professeur dans le choix des démarches. Il importe cependant de privilégier un enseignement vivant, concret, qui favorise la réflexion tout en suscitant l'intérêt des élèves. L'enseignement de l'histoire-géographie doit être envisagé dans la complémentarité des deux disciplines, à parts égales.

Le professeur veille à mobiliser des repères chronologiques, spatiaux et notionnels acquis dans les classes antérieures. Le référentiel reprend l'ensemble des compétences travaillées depuis la classe de cinquième, l'année de troisième constituant l'aboutissement de ces apprentissages pour la scolarité obligatoire. Il doit permettre également de préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement professionnel. Pour l'histoire et la géographie, ces **compétences** sont :

- se repérer dans le temps : construire des repères historiques ;
- se repérer dans l'espace : construire des repères géographiques ;
- raisonner, justifier une démarche et les choix effectués ;
- s'informer dans le monde du numérique ;
- analyser et comprendre un document ;
- pratiquer différents langages en histoire et en géographie ;
- coopérer et mutualiser.

Le professeur accorde une attention particulière à la nécessité d'entraîner les élèves à l'expression orale et écrite et à la réalisation de tâches simples en cartographie. En classe de troisième, le travail d'analyse de documents doit aller au-delà du simple prélèvement d'informations. Le professeur doit guider les élèves dans la recherche du sens du document et les initier, autant qu'il est possible, à porter un regard critique sur le document. Le professeur mobilise des démarches variées. Les élèves ont été largement initiés aux démarches inductives (étude de cas en géographie, entrée dans le thème en histoire, mise en situation en enseignement moral et civique). Celles-ci permettent une initiation aux raisonnements géographique et historique. En enseignement moral et civique, elles favorisent le passage du vécu, lié à l'étude d'une situation, aux valeurs et aux règles qui organisent la vie en collectivité, et l'élargissement du particulier à l'universel. Le référentiel invite à poursuivre ces démarches.

## Histoire

**Cycle 4** : L'enseignement de l'histoire au cycle 3 a permis aux élèves de comprendre que le passé est source de connaissance et objet d'interrogations. Ils en ont perçu l'intérêt et l'attrait à partir de traces matérielles et de documents. Dans le sillage de ces apprentissages, le cycle 4 propose une approche du récit historique qui permet aux élèves **d'enrichir et de préciser leur connaissance du passé** au fil d'une progression chronologique et thématique. Ils peuvent ainsi retrouver, à l'aide de ces repères, ce qui donne aux grandes périodes de l'histoire de l'humanité leurs caractéristiques. Ils comprennent les grandes évolutions comme les tournants et les ruptures d'une histoire à la fois nationale et globale. Ils acquièrent ainsi des éléments éclairant le monde contemporain dans lequel ils vivent et apprennent à situer l'histoire de France dans un contexte plus global.

Une mise en relation avec les thèmes abordés en géographie leur permet de mieux apprécier les rapports mais surtout la distance entre le passé et le présent, elle les aide à mieux se situer dans le temps et à mieux percevoir ce qui fait la spécificité de leur présent. Ils apprennent à mobiliser dans cet apprentissage des savoirs sociaux et familiaux, en complément de ceux qu'ils trouvent dans les manuels et documents scolaires.

Le programme est construit selon **une progression chronologique** à laquelle les élèves ont été préparés au cycle 3. Dans la continuité de ce qui a été étudié en sixième, l'enseignement de l'histoire en cycle 4 permet aux élèves d'avoir abordé en fin de scolarité obligatoire toutes les grandes périodes de l'histoire. Dans ce cadre, les repères de programmation proposent des orientations thématiques, subdivisées en sous-thèmes, que les **professeurs traitent selon les démarches et les orientations historiographiques qu'ils jugent pertinentes**. Ils mettent l'accent sur les principales caractéristiques et les temps forts des sociétés du passé, les transitions entre les époques et les questions utiles à la formation des citoyens.

Toujours en continuité avec le cycle 3, les élèves abordent largement durant le cycle 4 l'histoire de la France, qu'ils découvrent désormais dans sa plus longue durée, sa richesse et sa complexité. Le programme invite les élèves à découvrir l'histoire des rapports des Européens au monde, les connexions entre économies, sociétés et cultures, l'histoire des relations internationales. L'histoire du fait religieux, abordée au cours de l'année de sixième, est complétée et approfondie ; elle permet aux élèves de mieux situer et comprendre les débats actuels. Enfin, une approche globale des faits historiques doit éclairer à parts égales la situation, la condition et l'action des femmes et des hommes à chaque moment historique étudié : c'est donc une histoire mixte qu'il convient d'enseigner. [...]

**3<sup>ème</sup> Prépa-pro** : L'ambition du programme est de donner à tous les collégiens et collégiennes une **vision large de l'histoire**. Les professeurs adoptent des démarches pédagogiques adaptées à l'âge des élèves, en recherchant le **juste équilibre entre compétences et connaissances, sans érudition**, et en privilégiant les contenus indispensables à toute réflexion sur le passé. Ils diversifient les situations d'apprentissage, notamment au moyen d'approches interdisciplinaires, afin d'assurer au mieux l'acquisition des connaissances et compétences définies dans le socle commun.

Les élèves des classes de troisième qui bénéficient de dispositifs particuliers poursuivent leur initiation au raisonnement historique et donnent du sens aux situations historiques explorées. Ils approfondissent l'examen et la typologie des sources et apprennent à les interroger en les mettant en relation avec un contexte. Les compétences liées à l'analyse des documents et à la maîtrise des langages écrit et oral demeurent au cœur des pratiques quotidiennes de classe. Ces compétences, qui s'exercent sur des documents du passé, constituent une véritable et rigoureuse initiation à la pratique de l'histoire ; leur exercice vise à susciter aussi chez les élèves le plaisir né de la découverte de ce qu'ont fait et écrit les femmes et les hommes du passé.

**Thème 1 - L'Europe, un théâtre majeur des guerres totales (1914-1945)**

- **Civils et militaires dans la Première Guerre mondiale ;**
- **La Deuxième Guerre mondiale, une guerre d'anéantissement ;**
- **La France défaite et occupée. Régime de Vichy, collaboration, Résistance.**

L'étude permet à l'élève de :

- situer dans le temps et dans l'espace le premier conflit mondial ;
- décrire les conditions de vie des soldats dans les tranchées et les violences subies par les combattants et les civils (génocide arménien) ;
- caractériser l'impact de la Première Guerre mondiale sur les sociétés et sur l'organisation du monde (Paix de Versailles) ;
- situer dans le temps et l'espace la Seconde Guerre mondiale ; identifier la dimension planétaire de ce conflit ;
- décrire quelques aspects de la guerre d'anéantissement ; le processus de l'extermination des Juifs et des Tziganes ;
- décrire la situation de la France pendant le conflit ; caractériser le régime de Vichy ; savoir comment la Résistance militaire et civile s'est organisée en s'appuyant sur quelques exemples.

Repères : Grande Guerre : 1914-1918 ; armistice : 11 novembre 1918 ; Seconde Guerre mondiale 1939-1945 ; l'appel du général de Gaulle : juin 1940 ; régime de Vichy : 1940-1944.

**Thème 2 - Le monde depuis 1945**

- **Affirmation et mise en œuvre du projet européen ;**
- **Enjeux et conflits dans le monde après 1989.**

L'étude permet à l'élève de :

- identifier un ou deux enjeux de la construction européenne et une étape importante ;
- comprendre l'intérêt de l'intégration de la France dans l'UE à partir d'un exemple concret ;
- citer un exemple de conflit contemporain en le caractérisant dans ses grandes lignes.

Repères : création de l'ONU : 1945 ; traité de Rome : 1957 ; l'Euro : 2002 ; chute du mur de Berlin : 1989.

**Thème 3 - Françaises et Français dans une République repensée**

- **La Ve République, de la République gaullienne à l'alternance et à la cohabitation**

L'étude, conduite en lien étroit avec l'enseignement moral et civique, permet à l'élève de :

- citer les grands choix politiques du général de Gaulle ;
- caractériser la vie politique française, marquée par l'alternance entre droite et gauche.

Repères : Naissance de la Ve République : 1958 ; élection du Président de la République au suffrage universel direct : 1962 ; première alternance : 1981.

## Géographie

**Cycle 4** : L'enseignement de la géographie en cycle 3, centré sur la notion « Habiter », a introduit des notions géographiques et initié des démarches qui sont enrichies et approfondies au cycle 4. Les espaces et les territoires dans le cadre de leur aménagement par les sociétés sont questionnés au regard de la durabilité de leur développement et des effets géographiques de la mondialisation contemporaine. Dans cette perspective, il est important de sensibiliser les élèves à la question du développement, qui reste tout à fait essentielle, mais dont les termes sont modifiés par la montée en puissance des problèmes liés au changement global et à la surexploitation de certaines ressources. Les équipes de professeurs peuvent organiser leur progression librement, même s'il est préférable d'aborder en début d'année les thèmes 1 de chaque partie du programme.

Compte tenu de l'ampleur des thèmes abordés, les professeurs doivent faire les choix nécessaires pour que l'initiation des élèves aux questions traitées leur soit accessible. Il s'agit en particulier de privilégier ce qui permet aux élèves de maîtriser progressivement les bases de l'analyse géographique des espaces, de différentes échelles, du lieu au monde, que les sociétés humaines construisent.

La démarche reposant sur l'étude concrète de cas de territoires, contextualisés et replacés à différentes échelles, est particulièrement importante : elle permet aux élèves de mettre en œuvre le raisonnement géographique et d'utiliser des outils et documents variés particulièrement importants (planisphères, cartes, paysages, photographies, SIG, données statistiques, sources écrites, données qualitatives...). Il est également intéressant d'utiliser les représentations et l'expérience géographiques des élèves pour conforter les apprentissages.

Cet enseignement doit aussi être l'occasion de familiariser les élèves avec les notions de base que la géographie utilise pour décrire et analyser les ensembles géographiques de différentes échelles que les sociétés construisent. Certains sujets d'étude peuvent déboucher sur la réalisation de croquis et de schémas qui initient les élèves au langage cartographique. À côté de l'apprentissage des grands principes de la cartographie « classique », on veille à initier les élèves aux principes de la cartographie et de l'imagerie géographique numériques.

Il est important que les élèves soient confrontés durant leur parcours à des exemples et des cas appartenant aux différents grands ensembles territoriaux du monde contemporain. On pourra utiliser les ressources de la réflexion prospective, qui permet, pour tous les thèmes proposés, de poser des questions pertinentes sur les ressources et les contraintes géographiques que des sociétés connaissent et sur les perspectives de développement qu'elles peuvent envisager, et d'engager de nombreuses activités de type projet avec les élèves.

**3<sup>ème</sup> Prépa-pro** : L'enseignement de la géographie pour les élèves des classes de troisième qui bénéficient de dispositifs particuliers vise à leur permettre de connaître le pays dans lequel ils vivent et comprendre le contexte européen et mondial dans lequel il est placé. Le programme est donc consacré à l'étude de la France et de l'Union européenne.

Le référentiel propose une entrée par les territoires et leurs habitants. La France est ensuite envisagée comme un espace aménagé, ouvert sur l'Europe et le monde. L'Union européenne et le rôle mondial de la France sont l'objet de la troisième partie.

Le professeur met en œuvre une démarche par études de cas de territoires et initie les élèves au raisonnement géographique. Les études de cas permettent d'identifier les acteurs et leurs stratégies, de décrire les éléments structurant les territoires et d'expliquer les enjeux qui s'y rattachent. Elles sont indissociables d'une mise en perspective à l'échelle nationale ou européenne dont l'objectif est de fixer des repères spatiaux et notionnels. Pour localiser et situer, pour décrire et expliquer, les élèves manient cartes et images, de tous types et à toutes les échelles, en utilisant régulièrement les ressources fournies par les technologies de l'information et de la communication. L'analyse de documents et la maîtrise de l'expression écrite et orale concernent toutes les parties du programme. La réalisation de croquis simples est intégrée aux démarches d'apprentissage.

**Thème 1 - Dynamiques territoriales de la France contemporaine**

- **Les aires urbaines, une nouvelle géographie de la France mondialisée ;**
- **Les espaces de faible densité (espaces ruraux, montagnes, secteurs touristiques peu urbanisés) et leurs atouts.**

L'étude permet à l'élève de :

- caractériser, à partir d'une étude de cas, ce qu'est un espace urbain ou un espace rural ;
- décrire la répartition de la population sur le territoire et les mobilités spatiales de cette population ;
- identifier à partir de l'exemple d'un espace de faible densité, ses contraintes et ses atouts ;
- compléter un croquis simple de la répartition spatiale de la population et de ses dynamiques.

Repères : localiser et situer le territoire métropolitain et ultramarin en Europe et sur le planisphère ; placer et nommer les dix premières aires urbaines sur une carte ; les principaux espaces fortement peuplés ; des grands repères physiques : massifs montagneux et forestiers ; grandes vallées et grands fleuves ; domaines bioclimatiques.

**Thème 2 - Pourquoi et comment aménager le territoire ?**

- **Aménager pour répondre aux inégalités croissantes entre territoires français, à toutes les échelles.**

L'étude permet à l'élève de :

- décrire les disparités du territoire (métropolitain et ultramarin) ;
- comprendre, à partir d'un exemple d'aménagement local ou régional, la portée de l'aménagement du territoire et les débats qu'il peut susciter ; ces exemples peuvent être choisis dans les territoires ultramarins ;
- compléter un croquis simple de l'organisation du territoire national (métropoles, axes majeurs, ouvertures).

Repères : la région administrative de l'établissement ; les 13 régions métropolitaines ; les grands traits de l'organisation du territoire national ; les territoires ultramarins parmi lesquels les 5 DROM.

**Thème 3 - La France et l'Union européenne**

- **L'Union européenne, un nouveau territoire de référence et d'appartenance ;**
- **La France et l'Europe dans le monde.**

L'étude permet à l'élève de :

- caractériser l'Union européenne dans sa géographie ;
- situer l'Union européenne parmi les pôles de puissance mondiaux, à partir de planisphères thématiques ;
- citer quelques aspects de l'intégration de la France dans l'Union européenne ;
- donner quelques exemples concrets d'influence culturelle, économique et géopolitique de la France et de l'Europe dans le monde.

Repères : la carte des membres de l'Union européenne ; les façades maritimes européennes ; l'Union européenne sur un planisphère montrant les grands pôles économiques mondiaux ; quelques États francophones dans le monde.

## Croisements entre enseignements

Pour toutes les approches interdisciplinaires possibles, à partir des thèmes des programmes d'histoire et géographie, on associe, en plus des disciplines indiquées dans les exemples indicatifs donnés ci-dessous, le professeur documentaliste, qui a ici un rôle majeur à jouer.

### Histoire

#### Information, communication, citoyenneté ou Culture et création artistiques

- Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) possibles autour de la propagande, forme extrême de communication politique. Son décodage par les élèves est un enjeu pédagogique majeur (exemple : l'image au service de la culture de guerre et des propagandes totalitaires). Thème 1 de la classe de troisième, « L'Europe, un théâtre majeur des guerres totales (1914-1945) », en lien avec le français, les langues vivantes étrangères et régionales, les arts plastiques, l'éducation musicale ; contribution au parcours d'éducation artistique et culturelle.
- EPI possibles autour de la communication politique dans la partie du thème 3 de la classe de troisième intitulée « la Ve République, de la République gaullienne à l'alternance et à la cohabitation », en lien avec le français, les langues vivantes étrangères et régionales, les arts plastiques.  
Information, communication, citoyenneté ou Langues et cultures étrangères ou régionales ou Monde économique et professionnel
- EPI possibles autour de la construction européenne, par des regards croisés, en interrogeant la manière dont elle est vue dans un ou plusieurs pays européens. Dans le thème 2 de la classe de troisième, « Le monde depuis 1945 : affirmation et mise en œuvre du projet européen », en lien avec les langues vivantes.
- EPI possibles sur la place des femmes dans le monde politique, dans la partie du thème 3 de la classe de troisième intitulée « la Ve République, de la République gaullienne à l'alternance et à la cohabitation » en lien avec le français. Contribution au parcours citoyen.

### Géographie

La géographie se prête particulièrement à un travail interdisciplinaire sur la cartographie, via l'utilisation des outils de géolocalisation et des représentations des objets spatiaux qu'offre la cartographie numérique. Ce travail ouvre des possibilités multiples à la mise en œuvre d'EPI en lien avec les disciplines scientifiques, notamment dans la thématique Sciences, technologie et société.

#### Transition écologique et développement durable

- EPI possibles sur l'étude des aires urbaines (développement urbain, transports et mobilités périurbanisation, étalement urbain, écoquartier, nature en ville...) dans le thème 1 de la classe de troisième, « Dynamiques territoriales de la France contemporaine », en lien avec les sciences ou la technologie.
- EPI possibles sur l'étude des espaces de faibles densités (transformations des paysages, espaces entre exploitation et conservation) dans le thème 1 de la classe de troisième, « Dynamiques territoriales de la France contemporaine », en lien avec les sciences.
- EPI possibles sur l'aménagement du territoire (transports, une infrastructure économique ou culturelle, un projet d'aménagement, un nouveau quartier...) dans le thème 2 de la classe de troisième, « Pourquoi et comment aménager le territoire ? » en lien avec la technologie, les sciences de la vie et de la Terre ou les mathématiques ; contribution au parcours citoyen.

#### Monde économique et professionnel ou Langues et cultures étrangères ou régionales

- EPI possibles sur un aspect de l'intégration de la France dans l'Union européenne, dans la partie du thème 3 de la classe de troisième intitulée « l'Union européenne, un nouveau territoire de référence et d'appartenance » (échanges et mobilités), en lien avec les langues vivantes ou régionales. Contribution au parcours citoyen.

## Enseignement moral et civique

### Principes généraux

Articles aux finalités éducatives générales définies par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, les axes principaux du programme d'enseignement moral et civique de l'école élémentaire au lycée se fondent sur les principes et les valeurs inscrits dans les grandes déclarations des Droits de l'homme, la Convention internationale des droits de l'enfant et dans la Constitution de la V<sup>e</sup> République.

**1.** L'éducation morale n'est pas du seul fait ni de la seule responsabilité de l'école ; elle commence dans la famille. L'enseignement moral et civique porte quant à lui sur les principes et valeurs nécessaires à la vie commune dans une société démocratique. Il se fait dans le cadre laïque qui est celui de la République et de l'école. Ce cadre impose de la part des personnels de l'éducation nationale une évidente obligation de neutralité, mais celle-ci ne doit pas conduire à une réticence, voire une abstention, dans l'affirmation des valeurs transmises. Les enseignants et les personnels d'éducation sont au contraire tenus de promouvoir ces valeurs dans tous les enseignements et dans toutes les dimensions de la vie scolaire.

**2.** Cet enseignement a pour objet de transmettre et de faire partager les valeurs de la République acceptées par tous, quelles que soient les convictions, les croyances ou les choix de vie personnels. Ce sont les valeurs et les normes impliquées par l'acte même d'éduquer telle qu'une école républicaine et laïque peut en former le projet. Elles supposent une école à la fois exigeante et bienveillante qui favorise l'estime de soi et la confiance en soi des élèves, conditions indispensables à la formation globale de leur personnalité. Cet enseignement requiert de l'enseignant une attitude à la fois compréhensive et ferme. À l'écoute de chacun, il encourage l'autonomie, l'esprit critique et de coopération. Il veille à éviter toute discrimination et toute dévalorisation entre élèves.

**3.** Les connaissances et compétences à faire acquérir ne sont pas juxtaposées les unes aux autres. Elles s'intègrent dans une culture qui leur donne sens et cohérence et développe les dispositions à agir de façon morale et civique.

**4.** L'enseignement moral et civique a pour but de favoriser le développement d'une aptitude à vivre ensemble dans une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Il met en œuvre quatre principes :

- a)- penser et agir par soi-même et avec les autres et pouvoir argumenter ses positions et ses choix (principe d'autonomie) ;
- b)- comprendre le bien-fondé des normes et des règles régissant les comportements individuels et collectifs, les respecter et agir conformément à elles (principe de discipline) ;
- c)- reconnaître le pluralisme des opinions, des convictions, des croyances et des modes de vie (principe de la coexistence des libertés) ;
- d)- construire du lien social et politique (principe de la communauté des citoyens).

**5.** L'enseignement moral et civique privilégie la mise en activité des élèves. Il suppose une cohérence entre ses contenus et ses méthodes (discussion, argumentation, projets communs, coopération...). Il prend également appui sur les différentes instances qui permettent l'expression des élèves dans les écoles et les collèges.

**6.** L'enseignement moral et civique doit avoir un horaire spécialement dédié. Mais il ne saurait se réduire à être un contenu enseigné « à côté » des autres. Tous les enseignements à tous les degrés doivent y être articulés en sollicitant les dimensions émancipatrices et les dimensions sociales des apprentissages scolaires, tous portés par une même exigence d'humanisme. Tous les domaines disciplinaires ainsi que la vie scolaire contribuent à cet enseignement.

**7.** Les connaissances et les compétences visées par l'enseignement moral et civique se construisent progressivement en lien avec la maturité de l'élève et son développement psychologique et social. Cela nécessite la reprise des objets enseignés et la consolidation des acquis en suivant des démarches diversifiées et adaptées à l'âge des élèves, afin que l'équipe puisse construire sur chacun des cycles une progression définie autour de quelques repères annuels.

**8.** Le caractère spécifique de l'enseignement moral et civique suppose la valorisation du travail en groupe ainsi que le recours à des travaux interdisciplinaires ; cet enseignement fait l'objet d'une évaluation qui porte sur des connaissances et des compétences mises en œuvre dans des activités personnelles ou collectives et non sur le comportement de l'élève.

## **Finalités**

Loin de l'imposition de dogmes ou de modèles de comportements, l'enseignement moral et civique vise à l'acquisition d'une culture morale et civique et d'un esprit critique qui ont pour finalité le développement des dispositions permettant aux élèves de devenir progressivement conscients de leurs responsabilités dans leur vie personnelle et sociale. Cet enseignement articule des valeurs, des savoirs et des pratiques.

## **Valeurs**

La morale enseignée à l'école est une morale civique en lien étroit avec les principes et les valeurs de la citoyenneté républicaine et démocratique. Ces valeurs sont la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la solidarité, l'esprit de justice, le respect et l'absence de toutes formes de discriminations.

## **Savoirs**

Cet enseignement requiert l'appropriation de savoirs (littéraires, scientifiques, historiques, juridiques...). Il n'existe pas de culture morale et civique sans les connaissances qui instruisent et éclairent les choix et l'engagement éthiques et civiques des personnes.

## **Pratiques**

Développer les dispositions morales et civiques, c'est développer une disposition à raisonner, à prendre en compte le point de vue de l'autre et à agir. L'enseignement moral et civique est par excellence un enseignement qui met les élèves en activité individuellement et collectivement. Il n'est ni une simple exhortation édifiante, ni une transmission magistrale de connaissances et de valeurs. Il s'effectue, autant que possible, à partir de situations pratiques, dans la classe et dans la vie scolaire, au cours desquelles les élèves éprouvent la valeur et le sens de cet enseignement (conseils d'élèves, mise en scène de dilemmes moraux, jeux de rôles, débats règles...).

## **Architecture**

La culture morale et civique comporte **quatre dimensions**, liées entre elles : une dimension sensible, une dimension normative, une dimension cognitive et une dimension pratique.

## **La sensibilité**

La sensibilité est une composante essentielle de la vie morale et civique : il n'y a pas de conscience morale qui ne s'émeuve, ne s'enthousiasme ou ne s'indigne.

L'éducation à la sensibilité vise à mieux connaître et identifier ses sentiments et émotions, à les mettre en mots et à les discuter, et à mieux comprendre ceux d'autrui.

## **Le droit et la règle**

L'éducation au droit et à la règle vise à faire acquérir le sens des règles au sein de la classe, de l'école ou de l'établissement. Elle a pour finalité de faire comprendre comment, au sein d'une société démocratique, des valeurs communes s'incarnent dans des règles communes. Elle tient compte du fait que les qualités attendues des futurs citoyens sont destinées à s'exprimer dans un cadre juridique et réglementaire donne que ces mêmes citoyens peuvent faire évoluer.

## **Le jugement**

La formation du jugement moral doit permettre de comprendre et de discuter les choix moraux que chacun rencontre dans sa vie. C'est le résultat d'une éducation et d'un enseignement qui demandent, pour les élèves, d'appréhender le point de vue d'autrui, les différentes formes de raisonnement moral, d'être mis en situation d'argumenter, de délibérer en s'initiant à la complexité des problèmes moraux, et de justifier leurs choix. Les élèves sont des sujets dont l'autonomie ne peut être progressivement acquise que s'ils ont la capacité de veiller à la cohérence de leur pensée, à la portée de leurs paroles et à la responsabilité de leurs actions. Le développement du jugement moral, module selon les âges, fait appel de manière privilégiée aux capacités d'analyse, de discussion, d'échange, de confrontation des points de vue dans des situations problèmes. Il demande une attention particulière au travail du langage, dans toutes ses expressions écrites ou orales.

## **L'engagement**

On ne saurait concevoir un enseignement visant à former l'homme et le citoyen sans envisager sa mise en pratique dans le cadre scolaire et plus généralement la vie collective. L'école doit permettre aux élèves de devenir acteurs de leurs choix, et de participer à la vie sociale de la classe et de l'établissement dont ils sont membres. L'esprit de coopération doit être encouragé, la responsabilité vis-à-vis d'autrui mise à l'épreuve des faits. [...]

**Thèmes étudiés :****1. La sensibilité : soi et les autres**

L'étude permet à l'élève de connaître les valeurs (liberté, égalité, fraternité, laïcité, droits de l'Homme) et symboles de la citoyenneté française et de la citoyenneté européenne.

Objectifs de formation du cycle 4 :

- Identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments.
- S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie.
- Se sentir membre d'une collectivité.

**2. Le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres**

L'étude permet à l'élève de connaître les principaux éléments des grandes déclarations des Droits de l'homme.

Objectifs de formation du cycle 4 :

- Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique.
- Comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques

**3. Le jugement : penser par soi-même et avec les autres**

L'étude permet à l'élève de :

- connaître les textes fondamentaux de la République (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, Constitution de la Ve République, loi de séparation des Églises et de l'État) ;
- connaître les différentes dimensions de l'égalité et les différentes formes de discrimination ;
- comprendre et pouvoir présenter simplement, à partir de la Charte de la laïcité, en quoi consiste la laïcité.

Objectifs de formation du cycle 4 :

- Développer les aptitudes à la réflexion critique : en recherchant les critères de validité des jugements moraux ; en confrontant ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté.
- Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.

**4. L'engagement : agir individuellement et collectivement**

L'étude permet à l'élève de :

- comprendre l'importance du vote dans une démocratie ;
- connaître les grands principes qui régissent la Défense nationale et savoir ce qu'est la Journée défense et citoyenneté ;
- citer, en s'appuyant sur des exemples, les principales missions de la Défense nationale dans le contexte contemporain et mondial ;
- identifier quelques-unes des menaces sur la liberté des peuples et la démocratie.

Objectifs de formation du cycle 4 :

- S'engager et assumer des responsabilités dans l'école et dans l'établissement.
- Prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience citoyenne, sociale et écologique.